

FINISTÈRE

Guerre d'Algérie. Cinéma Histoire et diffamation

18 novembre 2009

Après le festival de cinéma de Douarnenez de 2007 consacré à la guerre d'Algérie, une ex-militante Front national avait publié sur le net un communiqué dans lequel elle s'en prenait aux cinéastes René Vautier et Mehdi Lallaoui ainsi qu'au conférencier Olivier Lacour Grandmaison, historien et universitaire. Elle leur reprochait de s'être livrés à une «falsification de l'histoire nationale», et de s'être mis au «service d'une idéologie manipulatrice» en développant des «thèses racistes anti-françaises au bénéfice du néo-colonialisme humanitaire», et en imposant «la tyrannie de la repentance» par «la haine de notre culture».

Condamnation à Quimper

Ces propos avaient valu à Claudine Dupont une condamnation pour diffamation, prononcée voici cinq mois par le tribunal de Quimper. L'affaire est venue à nouveau, hier, devant la cour d'appel. Pour l'avocat des parties civiles, toutes trois présentes à l'audience, il s'agissait bien là d'attaques personnelles et non de la simple expression d'un point de vue sur l'Histoire. Il a demandé à la cour de confirmer le jugement de Quimper (4.000 € d'amende avec sursis) en majorant toutefois les dommages et intérêts au profit de ses clients (1.500 € chacun).

Libre expression et droit de critique

Pour la défense, Claudine Dupont n'a pas dépassé les limites de la liberté d'expression, une «expression d'indignation dans le style de ?J'accuse?, de Zola», dans un domaine où les passions sont vives. Sur le fond, «deux versions radicalement différentes de notre histoire coloniale s'opposent», a plaidé l'avocat. «Une version noire où il est question de génocide et d'esclavage, et une autre version où l'oeuvre de la France aurait été globalement positive». Selon lui, la relaxe s'impose sous peine de voir la jurisprudence entériner «une version officielle de l'histoire» qui serait la version noire... naguère interdite par les lois de la République. Quant à la forme, l'avocat a remarqué que sa cliente s'était livrée à une critique de films de fiction «comme il y en a de bien plus saignantes dans les Cahiers du cinéma». La cour rendra son arrêt le 12janvier.

Tags : [Justice](#) [cour d'appel](#) [guerre d'algérie](#) [diffamation](#) [Douarnenez](#)